

RAPPORT ANNUEL DE L'EXPERT EN POLLUTION DU SOL

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C, bte 3000
1000 Bruxelles

E-mail : permit_agr@environnement.brussels
Tél. : 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire vous permet d'introduire le rapport annuel dans le cadre de l'agrément en tant qu'expert en pollution du sol. **Ce rapport annuel doit être introduit chaque année avant la fin du mois de janvier suivant l'année calendrier concernée.**

Contexte juridique

La réglementation en vigueur pour cet agrément en Région de Bruxelles-Capitale est la suivante :

- [Ordonnance](#) du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement (Moniteur Belge du 26/06/1997).
- [Ordonnance](#) du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (notamment l'article 3, 30° et 31°) ;
- [Arrêté](#) du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 décembre 2011 relatif à l'agrément des experts en pollution du sol et à l'enregistrement des entrepreneurs en assainissement du sol.

Comment introduire votre rapport annuel ?

- **par voie électronique à l'adresse : permit_agr@environnement.brussels**

à l'aide du présent formulaire de demande d'agrément dûment complété, avec en [annexe 1](#) le [formulaire « demande de communication électronique »](#) dûment complété. Si ce formulaire a déjà été complété par l'entreprise, il ne doit pas être à nouveau envoyé.

Vous pouvez télécharger ce dernier formulaire sur le site internet de Bruxelles Environnement : www.environnement.brussels.

- **par lettre recommandée ou par porteur**

à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,
en 1 exemplaires,

auprès de : Bruxelles Environnement
Division autorisations et partenariats
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port 86C, bte 3000
1000 Bruxelles

Merci de ne pas agraffer, ni relier vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre dossier.

Protection des données à caractère personnel :

Vous consentez à ce que Bruxelles Environnement utilise vos données afin de traiter votre rapport. Vos données personnelles seront également utilisées à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressortira. Les données seront conservées jusqu'au traitement complet de votre dossier.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire). Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles). Le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).



1 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE L'AGRÉMENT

1.1 Numéro de l'agrément:.....

1.2 Nom (*personne morale ou physique*) :.....
Forme juridique (*personne morale*) : Numéro d'entreprise :

1.3 Personne de contact

Personne avec qui Bruxelles Environnement peut prendre contact chez le titulaire dans le cadre de l'agrément

Nom : Prénom :

Fonction :

Courriel : GSM :

Tél.: Fax :

Prendre de préférence contact aux jours/heures suivants :

Adresse à laquelle toute correspondance dans le cadre de l'agrément doit être expédiée

Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

Pays :

2 LISTE DES PERSONNES ACTIVES DANS LE CADRE DE L'AGRÉMENT

Ce point concerne seulement les compétences nécessaires pour pouvoir prétendre à l'agrément (aspects intellectuels). Les personnes responsables pour l'exécution des forages, des analyses, ... ne sont pas concernées.

2.1 Y a-t-il eu des changements de personnel depuis la dernière notification ?

Oui/Non (*biffez la mention inutile*)

Si oui, veuillez compléter les points 2.2, 2.3 et 2.4 et rajouter les annexes demandées.

2.2 Fiche technique du titulaire d'agrément

Annexe 2 : **Joignez au formulaire l'annexe suivante** :

Un **relevé** de toutes les personnes (employées par le demandeur de l'agrément ou contractuellement à sa disposition par voie de sous-traitance) qui exécuteront les missions pour l'agrément qui a été délivré. Ce relevé contient au moins les informations reproduites ci-dessous et est établi selon le modèle de fiche technique inséré en annexe 1 à la fin du formulaire :

- nom et prénom ;
- diplômes et/ou certificats de formation ;
- forme du contrat (contrat de travail, indépendant, sous-traitance...);
- fonction au sein de l'entreprise ;
- connaissances et expérience spécifiques.

2.3 Fiche technique - pièces justificatives

Annexe 3 : **Joignez au formulaire les annexes suivantes** :

Pour chaque personne reprise dans le relevé demandé au point 2.1, une **note descriptive** établissant qu'elle dispose de la connaissance et de l'expérience telles que vous en avez rendu compte dans la fiche technique. Cette note (par exemple, un CV récent, remontant à 3 mois maximum avant la date d'introduction de la demande) contient au moins les renseignements suivants :

- **diplômes et/ou certificats de formation** obtenus, joignez aussi une copie de ces diplômes et/ou certificats ;

Afin de pouvoir analyser les connaissances approfondies, les diplômes doivent être accompagnés des suppléments au diplôme reprenant les cours suivis. Si les connaissances sont acquises durant les cours suivis durant les années de premier cycle (candidature, bachelier,...) les suppléments de ces diplômes doivent également être fournis.



Ces pièces justificatives ne doivent pas être jointes pour les personnes sous contrat de travail chez un sous-traitant agréé au titre d'expert en assainissement du sol dans la Région de Bruxelles-Capitale, pour autant que BE dispose déjà de ces pièces justificatives.

- compétences (en rapport avec la connaissance exigée) ;
- expérience professionnelle au cours des 6 dernières années ; donnez un récapitulatif comprenant au minimum les informations suivantes :
 - type de mission réalisée ;
 - date d'exécution de la mission ;
 - adresse du site (en indiquant au minimum la région) ;
 - maître d'ouvrage.

2.4 Sous-traitants

2.4.1 Les informations demandées doivent être données pour chaque nouveau sous-traitant à qui vous faites appel dans le cadre de l'agrément.

Nom (personne morale ou physique) :

Forme juridique (personne morale) : Numéro d'entreprise :

Sous-traitant pour (biffez la ou les mentions inutiles) :

(1) connaissances approfondies en : (a) hydrogéologie, (b) stabilité des bâtiments ou (c) mécanique des sols

(2) 3 années d'expérience professionnelle en : (a) modèles mathématiques des aquifères ou (b) projets et travaux d'assainissement

(3) disposer d'un modèle mathématique de l'aquifère

Adresse du siège social/du domicile

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

Pays : Courriel :

Tél. : Fax :

2.4.2 Annexe 4 : Joignez au formulaire les annexes suivantes :

Pour chaque nouveau sous-traitant : copie de la **convention de collaboration** dans laquelle il est précisé :

- Quelles personnes exécutent les missions pour lesquelles l'agrément a été délivré ;
- Pour quels éléments il y aura la sous-traitance (éléments repris au point 2.4.1) ;
- Que le sous-traitant avertit Bruxelles Environnement de la cessation de la convention.

3 FORMATIONS

- Veuillez remplir le tableau repris en annexe 2 à la fin de ce formulaire, avec la liste des formations suivies par les personnes actives dans le cadre de l'agrément durant l'année calendrier concernée.
- Annexe 5 : Joignez au formulaire les annexes suivantes :

Une **attestation de présence** aux formations suivies. Cette attestation n'est pas nécessaire pour les journées d'études organisées à Bruxelles Environnement.

4 ASSURANCE

Joignez une attestation valide de l'assurance responsabilité professionnelle en annexe 6.

5 MODIFICATIONS

Y a-t-il eu d'autres **modifications** de l'un des éléments du dossier d'agrément (par exemple, organigramme de l'entreprise, ...) que vous n'avez pas encore notifiées à Bruxelles Environnement ?

Oui/Non (biffez la mention inutile)



ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE SUR LE TITULAIRE D'AGRÈMENT

1 Personnes qui exécutent les missions pour lesquelles l'agrément a été délivré

Indiquez dans ce tableau récapitulatif toutes les personnes (employées par le titulaire de l'agrément ou contractuellement à sa disposition par voie de sous-traitance) qui exécutent les missions pour lesquelles l'agrément a été délivré.

Nom	Prénom	Diplômes et/ou certificats de formation	Forme du contrat (*)	Fonction

(*) Contrat de travail, indépendant, sous-traitance (mentionnez aussi le nom du sous-traitant)...

2 Connaissance des disciplines

Cochez la ou les discipline(s) dont la personne possède une connaissance approfondie ou générale.

Nom	Prénom	approfondie								générale
		Péd.	Géo.	Chim.	Biol.	Micr.	Stab.	Mécan.	Hydr.	Hydr.

A justifier par des diplômes universitaires ou des diplômes de l'enseignement supérieur de type long ou des diplômes y assimilés.

- Pédologie, géologie, chimie, biologie et microbiologie
- Stabilité des bâtiments, mécanique des sols

A justifier par des diplômes universitaires ou des diplômes de l'enseignement supérieur de type long ou des diplômes y assimilés ou peut être établie par le curriculum vitae, une liste de références ou des certificats.

- Hydrogéologie

3 Connaissance de la réglementation de la Région de Bruxelles-Capitale

Cochez la ou les disciplines dont la personne possède une connaissance approfondie ou générale.

Nom	Prénom	approfondie				générale
		Permis d'envir.	Gestion eaux sout.	Gestion sols	Gestion déchets	Urbanisme

A justifier par des diplômes universitaires ou des diplômes de l'enseignement supérieur de type long ou des diplômes y assimilés ou peut être établie par le curriculum vitae, une liste de références ou des certificats.

4 Expérience professionnelle

Cochez les personnes disposant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle acquise pendant les 6 années précédant la date de la demande d'agrément.

Nom	Prénom	Sol	Risque	Analyse risques	Assain.	Aquifère

- Sol : étude dans le domaine de la pollution du sol : reconnaissances de l'état du sol et études détaillées...
- Risque : établissement d'études de risques et avec gestion des risques
- Analyse des risques : emploi de modèles d'analyse des risques et d'interprétation des résultats
- Assainissement : élaboration de projets d'assainissement et direction des travaux d'assainissement
- Aquifère : emploi des modèles mathématiques de l'aquifère et interprétation de leurs résultats



